

## Préparation à l'habilitation électrique - Niveau BE manoeuvre

*L'habilitation électrique est la reconnaissance par l'employeur de la capacité d'une personne à accomplir, en sécurité vis à vis des risques liés à l'électricité, les tâches qui lui sont confiées tel que réaliser les manoeuvres sur des installations et des équipements électriques en basse tension et exécuter sur ordre des tâches de travaux électriques*

### Déroulement de la formation

**Durée :** 14 heures (2jours)

**Profils des stagiaires :** Personnel d'exploitation et d'entretien non électricien appelé à faire des manoeuvres d'ordre non électrique (réarmement de disjoncteur)

**Pré-requis :**

- Avoir des notions en électricité
- Être en possession de ses EPI
- Aptitude médicale

**Nombre de participants :** De 4 minimum à 12 maximum par session

### Objectifs pédagogiques

- Connaître les prescriptions de sécurité de la norme NFC 18-510
- Connaître le champ d'action de son habilitation

### Contenu de la formation

- Savoirs et savoir-faire
  - Distinguer les grandeurs électriques (courants, tension, puissance...)
  - Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain
  - Donner les noms des limites des domaines de tension
  - Citer les zones d'environnement et donner leurs limites
  - Décrire le principe d'une habilitation
  - Donner la définition des symboles d'habilitation
  - Lister les prescriptions associées aux zones de travail
  - Citer les équipements de protection collective et leur fonction
  - Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
  - Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel
  - Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique
- Module manoeuvres en basse tension
  - Reconnaître les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement
  - Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
  - Citer les limites de l'habilitation BE manoeuvre (autorisations, interdits...)
  - Nommer les informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation
  - Enoncer les instructions de sécurité spécifiques aux manoeuvres

# SAS SECURIS-COURS

738 chemin des Rousselles

69640 LACENAS

Email: ndepay@securis-cours.fr

Tel: 06 63 07 28 60



## Organisation de la formation

**Equipe pédagogique** : Formateur habilitation électrique en cours de validité avec une expérience professionnelle dans le domaine enseigné - Animateur en prévention

### **Moyens pédagogiques et techniques :**

- Salle de formation
- Tableau blanc ou paperboard
- Diaporama (ordinateur, vidéo projecteur)
- Équipement de Protection Individuelle adapté à l'emploi
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation
- Mises en oeuvre d'outils pédagogiques favorisant la participation active des stagiaires
- Cette formation s'appuie principalement sur de la découverte, des interrogations, des démonstrations et des mises en situation

### **Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :**

- Feuille d'émargement
- Évaluations des savoirs par un QCM
- Évaluations des savoir-faire
- Formulaire d'évaluation et de satisfaction

**Modalités d'accès** : Demande de renseignements, inscription soit par téléphone, soit par mail, soit directement sur le site internet maximum 30 jours avant la date de la session.

Formalisation et envoi des devis, documents administratifs dans les 48 h maximum.

L'inscription sera effective après réception de la convention signée.

## Modalités de certification

**Résultats attendus** : L'apprenant doit obtenir 70 % de bonnes réponses au minimum au QCM des savoirs

L'évaluation est réalisée après l'évaluation positive des savoirs et à partir d'une ou plusieurs situations de travail ou d'intervention selon 3 critères :

- Sans erreur,
- Erreur mineure, sans conséquence vis à vis de sécurité des personnes,
- Erreur majeure, avec conséquence directe pour la sécurité des personnes.

Les critères d'acceptation sont les suivants :

- 2 erreurs mineures au maximum,
- Aucune erreur majeure.

**Modalités d'obtention** : Un avis après formation sera remis à l'employeur en vue de l'habilitation - Délivrance d'une attestation individuelle

**Détails sur la certification** : Formation certificative

**Durée de validité** : 3 ans

**Qualité** : Taux de satisfaction :